

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AFAPI du 14 mars 2025

Aula Paul Bourqui, Grangeneuve, Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

Début de l'assemblée : 13h30

Présidence : Adrian Brügger, Düringen, vice-président

- Ordre du jour :
1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} mars 2024
 2. Rapports d'activités 2024
 3. Comptes 2024 et rapport des contrôleurs des comptes
 4. Programme d'activités et programme des contrôles 2025
 5. Budget 2025
 6. Election complémentaire au comité
 7. Divers

Au nom de l'AFAPI, le vice-président salue les personnes présentes et leur souhaite une cordiale bienvenue à la 31^{ème} assemblée générale de l'AFAPI. Il relève la présence des principaux invités et excuse les personnes selon la liste affichée à l'écran. L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Exceptionnellement, l'assemblée ne sera pas présidée par le président Serge Fischer, accidenté la semaine dernière. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Mot du vice-président

« Le bien-être animal est entré dans les mœurs, mais qu'en est-il du bien-être paysan ? » Adrian Brügger, vice-président de l'AFAPI, ouvre l'assemblée avec cette question. Chaque exploitant a sa propre vision du bien-être, mais tous les agriculteurs ont en commun une activité contraignante et remplie d'incertitudes dans laquelle il n'est pas toujours facile de trouver un équilibre pour se sentir bien.

La météo, les attentes de la société, les faibles marges, le manque de valorisation et la politique agricole sont autant de pressions sur l'agriculteur et sa famille. Mais l'agriculteur sait également trouver de la satisfaction dans la qualité des denrées qu'il produit et son bien-être est étroitement lié à celui de ses animaux.

Pour améliorer le bien-être paysan, il est primordial de solidariser les paysans entre eux et de collaborer plus étroitement ainsi que de mieux vulgariser notre profession auprès des consommateurs pour la valoriser. Mais le cadre légal doit aussi évoluer et nos politiques doivent prendre leurs responsabilités pour que le bien-être paysan devienne également une priorité.

L'ordre du jour est modifié : le point 6 ne sera pas traité, car tous les membres restent en place jusqu'aux élections statutaires de l'année prochaine. Cette modification est acceptée par l'Assemblée.

22 membres sont présents, ainsi la majorité simple est fixée à 12 voix. Laurent Overney de Gully est nommé scrutateur.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} mars 2024

Le procès-verbal, publié sur le site internet de l'AFAPI, n'est pas relu. Il est accepté à l'unanimité et des remerciements sont adressés à ses auteurs et traducteur.

2. Rapports d'activités 2024

Les rapports d'activités ont été publiés sur le site internet de l'AFAPI. Après les salutations d'usage, le gérant Olivier Dorthe apporte quelques compléments.

Il rappelle l'organisation de l'association avec le comité, la commission technique, la gérance et les contrôleurs ainsi que les rôles de chacun.

Saisissant l'occasion, il adresse des remerciements particuliers à Auguste Dupasquier et Martin Spycher, deux contrôleurs qui prennent leur retraite après, respectivement, 12 et 18 ans d'engagement auprès de l'AFAPI.

Ensuite, il explique comment sont organisés et réalisés les contrôles. L'AFAPI reçoit des mandats de contrôle de droit public (pour les paiements directs) et des mandats de droit privé (labels) qu'elle doit organiser au mieux afin de limiter le nombre de passages sur les exploitations agricoles, avec des coûts raisonnables et des compétences reconnues.

Association à but non lucratif, l'AFAPI met tout en œuvre pour proposer des prestations les moins chères possible. Ainsi, sur les 170 Mio de francs de contributions alloués en 2024 pour les exploitations contrôlées par l'AFAPI, seuls 0.37% servent à financer les contrôles de droit public de l'AFAPI.

Le gérant rappelle que le site internet de l'AFAPI contient de nombreuses informations utiles et documentations actuelles.

Ne soulevant pas de question, les rapports d'activités sont approuvés à l'unanimité.

3. Comptes 2024 et rapport des contrôleurs des comptes

Le gérant présente les comptes et apporte les précisions relatives aux différences avec le budget 2024. En résumé, tant les produits (Fr. 925'659.-) que les charges (Fr. 925'896.-) sont un peu plus élevés qu'au budget. Mais l'exercice est équilibré et boucle avec un déficit de Fr. 237.- en lieu et place du déficit de Fr. 14'500.- initialement prévu.

Nous remercions sincèrement Grangeneuve pour la location des locaux et ainsi de tous les avantages que cela représente pour l'AFAPI.

Fabien Gobet, contrôleur des comptes, lit le rapport des contrôleurs. La comptabilité et les comptes annuels sont conformes et ils sont approuvés à l'unanimité par les membres présents. L'assemblée donne décharge aux organes responsables. Le vice-président remercie Fredy Schwab de l'AFAPI et Bernard Morel de Grangeneuve pour l'excellente tenue de la comptabilité.

4. Programme d'activités et programme des contrôles 2025

Initiative parlementaire 19.475 : parmi les nouvelles mesures, la grande majorité fait déjà l'objet de contrôles réguliers. Cette année verra débiter les contrôles de mesures de lutte contre la dérive et le ruissellement. Pour ce faire, nous travaillons étroitement avec Grangeneuve pour l'organisation des contrôles.

Prélèvement d'échantillons de végétaux pour analyses d'éventuels résidus de PPh : sur mandat de Grangeneuve, environ 130 échantillons seront prélevés pour des analyses de résidus de produits phytosanitaires dans diverses cultures.

GELAN : cet outil de travail permet aux agriculteurs de faire le recensement, à Grangeneuve de coordonner les contrôles et le calcul des paiements directs, à l'AFAPI de saisir les résultats des contrôles. Le projet de développement d'un nouveau programme GELAN a été récemment abandonné. Par conséquent, une solution doit être trouvée pour prolonger sa durée de vie.

Accréditation du SAS : cette année, l'AFAPI doit faire face à un examen de réaccréditation plus poussé. Celui-ci intervient tous les 5 ans et complète les contrôles réguliers du SAS (Service d'accréditation suisse).

Ne soulevant pas de question, le programme d'activités est approuvé à l'unanimité.

5. Budget 2025

Le gérant présente le budget et explique la base du calcul de celui-ci. Toutes les taxes de contrôle sont déduites des paiements directs ou facturées par GELAN. Le comité propose de maintenir la cotisation « membre » à Fr. 50.-. Les membres bénéficient de taxes préférentielles pour les programmes SST, SRPA, Mise au pâturage et les PER. Le comité propose de maintenir toutes les taxes au niveau de la campagne 2024. Pour rappel, les frais pour les contrôles SPB I, le non-recours aux PPh (Extensio) ainsi que les contributions pour les cultures particulières sont financés par Grangeneuve. Depuis 7 ans, les tarifs de base sont soumis à un coefficient permettant d'adapter les taxes de contrôle aux besoins financiers de l'Association.

Compte tenu des résultats comptables 2024 et des prévisions des charges 2025, le comité propose de fixer le coefficient à 65% sur l'ensemble des taxes de base pour les contrôles officiels et privés. Cela représente une diminution des taxes de 2 points par rapport à l'année dernière, respectivement une diminution de 35% par rapport à l'année de référence 2017.

En résumé, le budget 2025 prévoit des recettes pour Fr. 890'000.- soit une diminution de Fr. 35'659.- par rapport à l'exercice 2024. Les charges prévues de Fr. 903'000.- affichent une diminution de Fr. 22'896.- par rapport à l'année écoulée. Finalement, nous estimons une perte de Fr. 13'000.-. Cette situation ne signifie pas que l'AFAPI réalise un mauvais travail, au contraire, notre association est à but non lucratif et dans ce contexte, nous ne devons pas accumuler des fonds inutilement.

Ne soulevant aucune question, ni remarque, le budget 2025 ainsi que le coefficient de 65% sont approuvés à l'unanimité.

6. Election complémentaire au comité

Comme annoncé en ouverture d'assemblée, ce point n'a plus besoin d'être traité.

7. Divers

La parole n'étant pas demandée, le vice-président adresse ses remerciements à la DIAF (en particulier au conseiller d'Etat Didier Castella), à Grangeneuve et en particulier au secteur « Paiements directs », au SAAV, au SEN, à Agrosolution, à IP-Suisse, à AQ-Viande Suisse, à la Fédération suisse du franchisme, à bio.inspecta, à BioTestAgro, à l'OIC, aux organes de contrôle des autres cantons, au SAS, aux membres du comité, aux membres de la commission technique, au personnel de la gérance, et tout particulièrement à son gérant Olivier Dorthe, aux contrôleurs des comptes, aux contrôleurs et aux agriculteurs et à tous les membres de l'AFAPI.

Le gérant adresse à son tour ses remerciements à Adrian Brügger pour son engagement et l'excellente collaboration.

Le vice-président clôt l'assemblée et annonce qu'un apéritif est servi dans le hall d'entrée.

Fin de l'assemblée à 14h30

Grangeneuve, le 29 avril 2025

Olivier Dorthe
Gérant

Adrian Brügger
Vice-Président

